

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALDEBLORE – 06420**

-----

N° 2015-20

Séance du 20 mars 2015



L'an deux mil quinze et le vingt mars, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Fernand BLANCHI**.

**Présents** : M. BLANCHI Fernand, Mme GASTALDI Danièle, MM. CIAIS Richard, GRAGLIA André, ROSSO Walter, Adjoints ; Mmes GOUNIOT Caroline, SAIA FERNANDEZ Françoise, ELIASSE Philippe, FERRIER Olivier, GRAGLIA Laurent, VIGNA Robert  
Conseillers Municipaux.

**Absent(s) représenté(s)** : Mme SANTUCCI Alexandra par Mme GASTALDI Danièle, MM. ATLANI Alfred par M. ROSSO Walter, et M. BORGOGNO Christophe par M. BLANCHI Fernand.

**Absent(s) non représenté(s)** : M. RICHIER Jacques.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : AFFECTATION DU RÉSULTAT**

**1/Budget Communal**

Le Compte Administratif de l'exercice 2014 fait ressortir :

- Un excédent d'exploitation de 92 373.43 Euros
- Un excédent d'investissement de 721 200.25 Euros avec un déficit de 30 464.90 Euros de Restes à Réaliser de 2014.

Le Maire propose donc de laisser à l'investissement au compte 001 « Excédent d'investissement reporté 721 200.25 €, et au fonctionnement au compte 002 «Excédent de fonctionnement reporté » 92 373.43 Euros.

**2/Budget CCAS**

Le Compte Administratif de l'exercice 2014 fait ressortir :

- Un déficit d'exploitation de 724.07 Euros

Le Maire propose donc, de laisser au fonctionnement au compte 002 «Déficit de fonctionnement reporté » 724.07 Euros.

**3/Budget EHC**

Le Compte Administratif de l'exercice 2014 fait ressortir :

- Un excédent d'exploitation de 51 493.37 Euros

AR PREFECTURE

006-210601530-20150320-2015D20-DE  
Reçu le 23/03/2015

Un déficit d'investissement de 128 214.64 Euros avec un excédent de 77 160.79 Euros de Restes à Réaliser de 2014.

Le Maire propose de laisser à l'investissement au compte 001 « Déficit d'investissement reporté » 128 214.64 Euros, d'affecter au 1068 « Affectation en réserves » 51 053.85 Euros et au fonctionnement au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » 439.52 Euros.

#### **4/Budget PISCINE**

Le Compte Administratif de l'exercice 2014 fait ressortir :

- Un excédent d'exploitation de 104 212.70 Euros
- Un déficit d'investissement de 99 739.26 Euros avec un excédent de 99 739.26 Euros de Restes à Réaliser de 2014.

Le Maire propose de laisser à l'investissement au compte 001 « Déficit d'investissement reporté » 99 739.26 Euros, et au fonctionnement au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » 104 212.70 Euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

**APPROUVE** les dispositions ci-dessus.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

*Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.*

Fait et délibéré à Valdeblore les jours, mois et an susdits. Ont signé au Registre des délibérations les membres présents.  
Pour copie conforme au Registre - Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et affichage en Mairie le 23/03/2015



LA MAIRE  
*Blanchi*  
FERNAND BLANCHI